



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

24.019 - Enseignement à domicile

Intervention de Yasmina Produit au nom du groupe socialiste

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs

Prise de position du groupe socialiste

Comme cela a été discuté en commission, le groupe socialiste tient à exprimer sa déception sur le rapport portant sur l'enseignement à domicile. Bien que nous reconnaissons la nécessité de légiférer pour mieux encadrer cette pratique, nous ne sommes sur plusieurs points pas satisfaits de la réponse proposée par le Département de la formation et le Conseil d'État.

Nécessité d'un cadre législatif adapté

Nous estimons essentiel de garantir que l'enseignement à domicile respecte le Plan d'Études Romand (PER), afin d'assurer une formation de qualité et une cohérence avec le système éducatif public. L'égalité des chances, l'intégrité des enfants et l'attention portée aux besoins spécifiques doivent être des priorités pour éviter que certains élèves ne soient laissés de côté.

Sur la méthode d'autorisation proposée

Le passage d'un régime déclaratif à un régime d'autorisation marque une évolution notable. Nous comprenons la volonté de mieux encadrer la pratique afin d'éviter des dérives potentielles et d'assurer un contrôle plus rigoureux. Cependant, nous regrettons que ce choix semble davantage restrictif que constructif. Il est crucial que la législation ne soit pas conçue comme un obstacle à l'instruction à domicile, mais bien comme un outil de soutien et de suivi éducatif. Le groupe socialiste est partagé entre la nécessité de clarifier et de structurer cette pratique et la déception de constater que les outils proposés manquent de souplesse et d'adaptabilité aux diverses réalités familiales.

Maintenir un équilibre entre contrôle et flexibilité

Il est regrettable que le rapport ne propose pas de solutions permettant d'enrichir la pédagogie des familles pratiquant l'enseignement à domicile. La structure actuelle

du rapport limite les possibilités d'adaptation et de créativité, ce qui pourrait entraver le développement harmonieux des enfants concernés. Un encadrement plus souple, offrant des outils pédagogiques et un accompagnement, serait préférable pour garantir le respect des standards éducatifs tout en permettant une pédagogie diversifiée et individualisée.

Réactions des familles et préoccupations des acteurs

Nous avons reçu des retours de familles et d'associations qui pratiquent l'enseignement à domicile. Ces parents expriment des inquiétudes face à la rigidité de l'autorisation, percevant celle-ci comme une forme d'interdiction déguisée. Pour le groupe socialiste, il est important que la législation prenne en compte ces craintes et que l'autorisation soit accompagnée de mesures concrètes pour soutenir les familles, sans stigmatiser leur choix éducatif.

Une déception face à un rapport insuffisamment inclusif

En conclusion, le groupe socialiste considère que, bien qu'il soit nécessaire de légiférer pour assurer un encadrement adéquat de l'enseignement à domicile, le rapport proposé est insuffisant. Nous appelons à des ajustements qui permettent à la fois de garantir la qualité de l'instruction et de respecter le choix des familles. Notre groupe sera ainsi divisé sur le vote de ce rapport.

Nous souhaitons voir évoluer la loi vers une approche plus inclusive, flexible et adaptée aux réalités variées des familles pratiquant l'instruction à domicile dans notre canton, tout en garantissant de bonnes conditions d'apprentissage pour les premiers concernés, à savoir les enfants ; leur permettant ainsi d'acquérir l'ensemble des connaissances nécessaires à une bonne intégration dans la société.

Une majorité du groupe socialiste acceptera les amendements de la commission.

Quant à l'entrée en matière le groupe reste divisé.

Pour le groupe socialiste,
Yasmina Produit